

GAUSSIN

Société Anonyme

11 Rue du 47ème Régiment d'Artillerie
70400 HERICOURT

**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes
consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2018

SOFIGEC AUDIT
360 Allée Henri Hugoniot
BP 50050 – BROGNARD
25461 ETUPES CEDEX

ORFIS
149 BOULEVARD DE STALINGRAD
69100 VILLEURBANNE

GAUSSIN

Société Anonyme

11 Rue du 47ème Régiment d'Artillerie
70400 HERICOURT

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale de la société Gaussin

Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Gaussin relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation. En effet, en raison de l'importance du point décrit dans la partie "Fondement de l'impossibilité de certifier", nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

Gaussin

Fondement de l'impossibilité de certifier

L'actif économique au niveau des comptes consolidés ressort à :

- Ecart d'acquisition :	0,6 M€
- Immobilisations incorporelles :	11,6 M€
- Immobilisations corporelles :	6,5 M€

Cet actif est essentiellement composé de brevets et de prototypes. La juste valeur des brevets a été estimée sur la base d'un business plan du groupe. Les prototypes sont valorisés à leur coût de production.

Le Groupe a mis en œuvre des tests de dépréciation pour s'assurer de la valeur recouvrable de son actif économique.

Compte tenu de l'historique de pertes du groupe, le caractère raisonnable des hypothèses retenues pour élaborer les business plans qui ont permis de tester cet actif économique n'a pas pu nous être démontré. En conséquence, nous ne sommes pas en mesure d'apprécier la juste valeur de l'actif économique inscrit à l'actif du bilan consolidé au 31 décembre 2018.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note 3.1 « Risque de liquidité et critères de continuité d'exploitation » de l'annexe des comptes consolidés.

Observation

Nous attirons votre attention sur les points suivants de l'annexe des comptes consolidés :

- La Note 1.2 « Principaux événements de la période – Revue des actifs du Groupe » qui relate la transformation du Groupe entreprise en 2018, ce qui s'est traduit par des dépréciations importantes de certains actifs pour un montant global de 11,8 M€.

Gaussin

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire au point décrit dans la partie "Fondement de l'impossibilité de certifier" et dans la partie "Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation".

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

La sincérité de ces informations et leur concordance avec les comptes consolidés appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les comptes consolidés.

Gaussin

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni des services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Etupes et Lyon, le 4 juin 2019

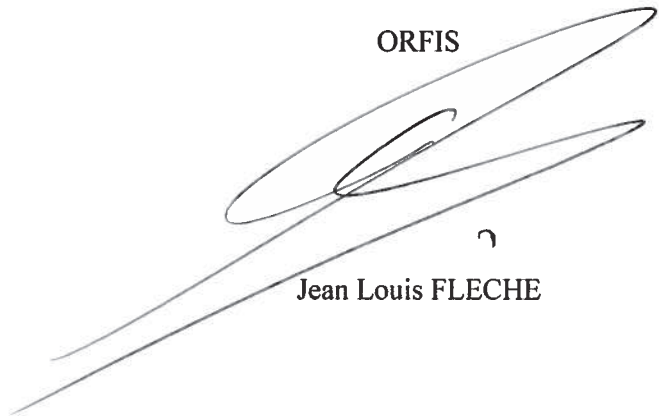
Les commissaires aux comptes

SOFIGEC AUDIT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J Bulle', with a long horizontal stroke underneath.

Joséphine BULLE

ORFIS

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Jean Louis FLECHE

BILAN CONSOLIDE

Données en K€	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Ecart d'acquisition	5	614	682
Immobilisations incorporelles	6	11 627	15 251
Immobilisations corporelles	7	6 482	12 683
Immobilisations financières	8	85	3 155
Titres mis en équivalence	9	4 575	4 118
Actif Immobilisé		23 383	35 889
Stocks et en-cours	10	2 022	7 031
Clients et comptes rattachés	11	722	5 938
Autres créances et comptes de régularisation	12	3 656	4 819
Actifs d'impôts différés	13	-	-
Disponibilités et Valeurs mobilières de placement	14	4 197	396
Actif Circulant		10 597	18 184
TOTAL ACTIF		33 980	54 073
Capital		18 760	9 392
Primes liées au capital		14 847	25 040
Réserves		(6 261)	(9 175)
Résultat de l'exercice		(14 030)	(16 872)
Capitaux Propres - Part du Groupe	15	13 316	8 385
Intérêts minoritaires	15	9	29
Provisions pour risques et charges	16	4 283	6 043
Emprunts et dettes financières	17	10 972	26 621
Fournisseurs et comptes rattachés	18	2 306	4 708
Autres dettes et comptes de régularisation	18	3 095	8 286
Dettes		16 373	39 616
TOTAL PASSIF		33 980	54 073

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Données en K€	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Chiffre d'affaires	19	3 551	3 015
Autres produits d'exploitation	20	4 671	10 051
Produits d'exploitation		8 222	13 065
Achats consommés	21	(7 980)	(11 717)
Charges de personnel	22	(5 147)	(4 903)
Autres charges d'exploitation		(532)	(1 012)
Impôts et taxes		(173)	(192)
Dotations aux amortissements et aux provisions	23	(20 610)	(7 011)
Charges d'exploitation		(34 442)	(24 835)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(26 220)	(11 770)
RESULTAT FINANCIER	24	(513)	(1 075)
RESULTAT COURANT DES SOCIETES INTEGREES		(26 733)	(12 846)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	25	11 414	(2 154)
Impôt sur les résultats	26	996	1 007
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES		(14 323)	(13 993)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		457	338
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		(165)	(3 175)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		(14 031)	(16 831)
Intérêts minoritaires		1	(41)
RESULTAT NET PART DU GROUPE		(14 030)	(16 872)
Résultat net par actions (en euros)	27	(0.09)	(0.24)
Résultat net dilué par actions (en euros)	27	(0.08)	(0.24)

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

Données en K€	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Résultat net de l'ensemble consolidé		(14 323)	(13 993)
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
Amortissements et provisions		11 787	5 265
Autres produits et charges sans incidence trésorerie		(8 428)	424
Variation des impôts différés		(996)	(997)
Plus ou moins-values de cession		20	179
Marge brute d'autofinancement		-11 940	(9 122)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		3 794	743
Comprend les variations suivantes :			
- Stocks		5 009	(1 695)
- Créances clients		6 087	(1 859)
- Fournisseurs		(2 456)	564
- Autres créances / autres dettes		(4 846)	3 732
Flux net de trésorerie généré par l'activité		(8 146)	(8 379)
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement :			
Acquisition des immobilisations incorporelles		(1 464)	(632)
Acquisition des immobilisations corporelles		(1 283)	(1 733)
Variation des dettes sur immobilisations		-	(2 702)
Émission de prêts		(32)	-
Variation des immobilisations financières		(31)	(2 434)
Cession d'immobilisations		25	-
Incidence des variations de périmètre		(117)	35
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		(2 902)	(7 466)
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement :			
Augmentations ou diminutions de capital en numéraire		15 544	2 772
Variations des frais d'émission d'emprunts		-	(85)
Encaissements / décaissements liés aux titres en auto-contrôle		5	4
Passage en capitaux propres des boni/mali sur actions propres		-	(6)
Emissions d'emprunts bancaires		2 325	12 608
Remboursements d'emprunts bancaires		(2 859)	(932)
Variation des autres dettes financières		-	(229)
Flux net provenant du (affecté au) financement		15 015	14 131
Variation de trésorerie		3 967	(1 714)
Trésorerie d'ouverture	14.2	226	1 940
Trésorerie de clôture	14.2	4 194	226

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Données en K€	Nombre de titres	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat	Capitaux propres Part du Groupe	Intérêts minoritaires
Capitaux propres au 31/12/2016	45 255 614	9 051	34 191	(17 592)	(18 905)	6 745	263
Affectation du résultat de l'exercice anl.				(18 905)	18 905	-	
Opérations sur le capital	48 666 275	341	(9 151)	22 506		13 696	
Variations des titres en autocontrôle				4		4	
Boni / mali sur titres en autocontrôle				(6)		(6)	
Résultat de la période					(16 872)	(16 872)	41
Réévaluation Batterie Mobile				4 816		4 816	
Variation de périmètre				2		2	(275)
Capitaux propres au 31/12/2017	93 921 889	9 392	25 040	(9 175)	(16 872)	8 385	29
Affectation résultat antérieur			(19 781)	2 909	16 872	-	
Opérations sur le capital	93 681 819	9 368	9 589			18 957	
Variations des titres en autocontrôle				4		4	
Résultat de la période					(14 030)	(14 030)	(1)
Autres mouvements						-	(19)
Capitaux propres au 31/12/2018	187 603 708	18 760	14 847	(6 261)	(14 030)	13 316	9

NOTES ANNEXES

BILAN CONSOLIDE	2	Note 15. CAPITAUX PROPRES PART GROUPE ET INTERETS	
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	3	MINORITAIRES	25
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	4	15.1. Ventilation de l'actionariat	25
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	5	15.2. Evolution du capital social	25
Note 1. INFORMATIONS GENERALES	8	15.2.1. Augmentation de capital	25
1.1. Presentation du groupe	8	15.2.2. Emission de Bons de Souscription d'Actions Remboursables (BSAR)	26
1.2. Principaux evenements de la periode	9	15.2.3. Emission de Bons de Souscription d'Actions (BSA)	26
1.3. Perspectives d'avenir	11	15.2.4. Emission d'obligations convertibles (OC) pour 6 M€ au taux de 1% annuel	26
Note 2. PRINCIPES COMPTABLES	12	15.3. Interets minoritaires	27
2.1. Referentiel comptable applique	12	Note 16. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	28
2.2. Bases de preparation	12	Provisions pour garanties donnees aux clients	28
2.3. Date de cloture	12	Provisions pour perte sur contrat	28
Note 3. RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS SONT CONFRONTEES LES SOCIETES COMPRISES DANS LE PERIMETRE DE CONSOLIDATION	12	Provisions pour indemnites de depart en retraite	28
3.1. Risque de liquidite et criteres de continuite d'exploitation	12	Note 17. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	29
3.2. Risques fiscaux	13	17.1. Analyse des emprunts et dettes financieres	29
3.2.1. Batterie Mobile	13	17.2. Echéancier des dettes financieres	29
3.2.2. Autres societes	13	Note 18. DETTES D'EXPLOITATION ET COMPTES DE REGULARISATION	30
3.3. Risques sur les litiges	13	18.1. Analyse des dettes d'exploitation	30
Note 4. PERIMETRE DE CONSOLIDATION	13	18.2. Echéancier des dettes d'exploitation et comptes de regularisation	30
4.1. Principes de consolidation	13	Note 19. CHIFFRE D'AFFAIRES	31
4.1.1. Integration globale	13	Note 20. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	32
4.1.2. Mise en equivalence	14	Note 21. ACHATS CONSOMMES, AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	33
4.2. Organigramme du groupe (en pourcentage de detention directe)	15	Note 22. EFFECTIFS ET CHARGES DE PERSONNEL	34
4.3. Perimetre de consolidation	15	22.1. Effectifs moyens	34
4.4. Evolution du perimetre de consolidation	15	22.2. Charges de personnel	34
4.4.1. Augmentation du pourcentage de controle de la societe LEADERLEASE	15	22.3. Paiements fondes sur des actions	34
4.4.2. Fusion-absorption de la societe EVENT	16	Note 23. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS D'EXPLOITATION	35
4.4.3. Cession de la societe SOFIMMOB	16	Note 24. RESULTAT FINANCIER	35
Note 5. ECARTS D'ACQUISITION	16	Note 25. RESULTAT EXCEPTIONNEL	36
5.1. Variations des ecart d'acquisition	16	Note 26. IMPOT SUR LES RESULTATS	37
5.2. Test de depreciation	17	4.1. Ventilation de l'impôt sur les résultats	37
Note 6. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	17	4.2. Preuve d'impôt	37
Note 7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	19	Note 27. RESULTAT DE BASE ET RESULTAT DILUE PAR ACTION	38
Comptabilisation des contrats de location-financement	19	Note 28. INFORMATION SECTORIELLE	38
Note 8. IMMOBILISATIONS FINANCIERES	20	Note 29. REMUNERATION DES ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION	38
Participations	20	Note 30. ENTREPRISES LIEES	39
Autres titres immobilises	20	Note 31. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	39
Note 9. TITRES MIS EN EQUIVALENCE	20	Note 32. Informations relatives au CICE	39
Note 10. STOCKS ET ENCOURS	21	Note 33. ENGAGEMENTS HORS BILAN	39
Note 11. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	21	9.1. Engagements donnes	39
11.1. Analyse des clients et comptes rattaches	21	9.2. Engagements recus	40
11.2. Etat des echeances des clients et comptes rattaches	22	Note 34. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	40
Note 12. AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION	22		
12.1. Analyse des autres creances et comptes de regularisation	22		
12.2. Etat des echeances des autres creances et comptes de regularisation	22		
Note 13. IMPOTS DIFFERES	23		
Note 14. TRESORERIE	24		
14.1. Analyse de la tresorerie du bilan	24		
14.2. Analyse de la tresorerie du tableau des flux de tresorerie	24		

Note 1. INFORMATIONS GENERALES

1.1. Présentation du groupe

GAUSSIN MANUGISTIQUE® est une société d'engineering qui conçoit, assemble et commercialise des produits et services innovants dans le domaine du transport et de la logistique. Son savoir-faire englobe les transports de marchandises et de personnes, les technologies autonomes permettant un usage sans chauffeur de type Automotive Guided Vehicles, et l'intégration de tous types de batteries, notamment électriques et hydrogènes. Avec plus de 50 000 véhicules à travers le monde, GAUSSIN Manugistique bénéficie d'une forte notoriété sur quatre marchés en pleine expansion : les terminaux portuaires et aéroportuaires, la logistique et people mobility. Le groupe a noué des partenariats stratégiques avec de grands acteurs mondiaux afin d'accélérer sa pénétration commerciale : Siemens Postal, Parcel & Airport Logistics dans le domaine aéroportuaire, Bolloré Ports et ST Engineering dans le domaine portuaire, et Bluebus dans le transport de personnes.

Au cours des dernières années, le Groupe a complété son offre, en développant en partenariat avec le Commissariat à l'Energie Atomique (« CEA »), un système de motorisation modulable reposant sur des batteries interchangeables fonctionnant soit à l'électricité, soit à l'hydrogène, ainsi qu'un véhicule autonome.

Les investissements en R&D ont permis au Groupe GAUSSIN de proposer aujourd'hui des solutions globales de manutention.

GAUSSIN SA est coté sur Euronext Growth à Paris depuis le 16/06/10. Les actions GAUSSIN SA sont cotées, depuis le 20/07/12, sur le groupe de cotation E2 (Offre au public), depuis l'obtention du Visa AMF n° 12-360 en date du 17/07/12 sur le Prospectus.

Basé en Franche-Comté, le Groupe se développe à l'international en proposant à ses clients des produits brevetés et gammes de véhicules destinés aux sites logistiques et industriels, portuaires, et aux transports de passagers, au rang desquels :

- L'ATT (Automotive Terminal Trailer) : un véhicule portuaire dédié spécifiquement à la manipulation (transport/déchargement) des conteneurs ;
- L'AIV (Automotive Intelligent Vehicle) : véhicule portuaire similaire à l'ATT, mais autoguidé ;
- L'ATT Lift et l'AIV Lift : Le système Lift permet le levage des containers transportés afin de les empiler / déempiler d'une docking station, au moyen d'un système de guidage automatique ;
- Les docking stations, (système fixe de « rails » entre lesquels l'ATT ou l'AIV vient empiler ou retirer des containers grâce au système « lift » dotés d'une motorisation innovante, le Power Pack (module amovible et interchangeable comprenant le moteur et la source d'énergie) ;
- L'ATM FULL ELEC avec son distributeur BLYYD (voir note 1.2) : L'ATM est un tracteur électrique destiné au déplacement des semi-remorques sur les sites logistiques (voir note 1.2) ;
- L'AGV PERFORMANCE FULL ELEC sans pilote « Fast Charge » (voir note 1.2) : ce véhicule autonome électrique est destiné au transport de containers pour les terminaux portuaires à la recherche de productivité ;
- L'APM (Autonomous Prime Mover) (voir note 1.2) : Il s'agit d'un tracteur FULL ELEC autonome sans pilote.
- L'AAT (Autonomous Airport Transporter) : L'AAT est un tracteur de transport de bagages dans les aéroports. Il est décliné en version manuelle ou autonome ;
- L'ART (Airport Refueller Transporter) : L'ART est un tracteur électrique permettant l'avitaillement des avions dans les aéroports ;
- Le Bus électrique destiné aux transports de personnes dans les environnements fermés. Le bus est proposé en version manuelle ou autonome.

1.2. Principaux événements de la période

Rachat des titres de créances émis sur l'emprunt AGATE ASSETS S.A. à hauteur de 11,55 M€

Le 30/04/14, le Groupe GAUSSIN avait contracté un emprunt d'un montant de 13 M€ à rembourser in fine dans 7 ans (30/04/2021), avec possibilité d'un remboursement anticipé sans pénalité dès le 30/04/18. Ce financement porte intérêts dus annuellement au taux de 8 %, soit 1 M€ par an, jusqu'en 2020 et au taux de 9 % par la suite, soit 1,2 M€ par an.

Au cours de l'année 2017, le Groupe GAUSSIN a conclu des accords avec des créanciers détenant 87,69 % du montant de cet emprunt, soit un montant de 11,4 M€, en vue du rachat de leurs titres de créance pour un montant et solde de tout compte de 2,5 M€, soit 21,7 % de la valeur nominale des titres de créances.

En février 2018, le total des accords conclus avec les créanciers s'élevaient à 11,55 M€, suite au rachat des titres représentant une valeur nominale de 150 K€.

Suite à cette opération de refinancement, le capital restant dû s'élève à 1,5 M€ à fin décembre 2018 et les intérêts annuels sont dorénavant de 0,1 M€.

Produit exceptionnel de 9,6 M€

En mars 2018, la société GAUSSIN SA a finalisé un accord avec la société AGATE, le prêteur des 13 M€, afin de réduire sa dette à concurrence du montant des titres de créances détenus, soit 11,55 M€.

Au 31 décembre 2018, la société a donc réduit sa dette à hauteur de la valeur nominale des titres de créances détenus.

Au 31 décembre 2017, la société avait dû constater 1,7 M€ d'intérêts à payer sur l'emprunt et 0,6 M€ d'intérêt à recevoir sur les titres de créance détenus. Ces intérêts ont été annulés suite à l'accord conclu avec la société AGATE.

La société a aussi constaté en charge les frais d'émission d'emprunt répartis sur 7 ans, à hauteur de la valeur de l'emprunt annulé, soit 0,5 M€.

Compte tenu de ces éléments, cette opération financière exceptionnelle a un impact positif de 9,6 M€ dans les comptes du 31 décembre 2018.

Emprunts obligataires

La société GAUSSIN SA a signé, le 21/06/17, avec Atlas Special Opportunities, un contrat pour une émission réservée, d'un montant total de 6 M€ pour 6 000 obligations convertibles en actions. Cette opération a permis à la société d'encaisser 6 M€ le 29/06/17.

Au cours de l'exercice 2017, ce sont 2 600 obligations qui ont été converties en 17 592 160 actions.

Les 3 400 obligations restantes ont été converties au cours du 1^{er} semestre 2018 en 26 956 373 actions.

Au 31 décembre 2018, il ne reste plus aucune obligation convertible.

Augmentations de capital

Sur l'exercice 2018, GAUSSIN SA a réalisé plusieurs augmentations de capital (voir note 15.2.) d'un montant global de 19 M€ net de frais, dont 15,5 M€ en numéraires.

Signature d'un contrat de licence d'industrialisation et commercialisation

La société GAUSSIN a signé en octobre 2018 un contrat de licence exclusive de 20 ans conclu jusqu'en 2038, comprenant un droit d'entrée payant et des redevances sur les ventes futures (royalties), avec la branche des systèmes terrestres de ST Engineering, lui permettant de fabriquer, promouvoir, distribuer et commercialiser l'AGV FULL ELEC PERFORMANCE ® à charge ultra-rapide à Singapour.

Gaussin a constaté un produit de 400 K€ lié à la première tranche du droit d'entrée dans ses comptes de l'exercice 2018.

Un second versement de 2,4 M€ a été obtenu en mars 2019 suite à l'obtention par ST Engineering d'un marché de 80 AGV pour équiper le Port de Singapour. Cette deuxième tranche du droit d'entrée impactera les comptes 2019 du Groupe.

Offre volontaire de rachat des actions LEADERLEASE

A compter de 2017, la société GAUSSIN SA a lancé une offre volontaire de rachat d'actions de sa filiale LEADERLEASE visant l'intégralité des 204 157 actions LEADERLEASE que la société ne détient pas, soit 1,4% du capital.

Les actions LEADERLEASE étaient admises à la négociation sur Euronext Access sous le code ISIN FR0010921163 MLLEA.

L'offre de rachat a été ouverte le 28/12/17 et s'est clôturée le 02/02/18 inclus.

Suite à cette opération, la société GAUSSIN a pu acquérir 141 418 actions LEADERLEASE au prix unitaire de 0,8215 euro, soit un montant total en numéraire de 116 174,89 euros.

Au 31/12/18, la société GAUSSIN SA détient 14 546 165 actions de la société LEADERLEASE, ce qui représente 99,58% du capital. Les actions LEADERLEASE ont été radiées de la cotation du marché EURNONEXT ACCESS. Les actions ont aussi été radiées chez EUROCLEAR France.

Revue des actifs du Groupe

La demande croissante des véhicules hydrogènes et électriques avec chauffeurs ou autonomes ainsi que la commercialisation via des distributeurs et via la concession de licences ont conduit le groupe à accélérer sa transformation en 2018, ce qui se traduit par des dépréciations importantes de ses actifs.

Cette transformation concerne :

1. Au niveau opérationnel, le développement de gammes homogènes centrées sur les véhicules électriques avec l'arrêt de la commercialisation des motorisations diesels et hybrides portuaires et le développement de nouvelles générations de prototypes a conduit à :

- déprécier les stocks de matières premières et de produits finis pour un montant complémentaire de 4,5 M€, en particulier les ATT et les powerpacks du contrat CES (voir note 10),
- déprécier les actifs immobilisés et les anciens prototypes pour un montant complémentaire de 6 M€,

2. La lancement en production de nouveaux modèles électriques en préséries qui a engendré des pertes constatées en provisions pour pertes à terminaison de 1,3 M€ à fin 2018. Des mesures correctives ont été mises en place en 2019.

3. La réorganisation des filiales avec une simplification de la structure du groupe entamée en 2018 et qui se poursuit sur 2019.

Test d'impairment

Le Groupe réalise des tests de dépréciation sur les Unites Génératrices de Trésorerie (UGT) lorsque des indices de pertes de valeur ont été identifiés.

En complément des dépréciations constatées sur l'exercice 2018 liées à la transformation du Groupe, le Groupe a mis en œuvre des tests de dépréciations pour s'assurer de la valeur recouvrable de son actif économique (ou capitaux employés correspondant à la somme de l'actif immobilisé du Groupe et de son BFR) conformément au référentiel comptable français (CRC n°99-02). Les capitaux employés par le Groupe s'élèvent à 19,7 M€ à fin décembre 2018.

La valeur recouvrable des actifs à tester a été déterminée à travers la méthode Discounted Cash Flow consistant à valoriser les actifs sur la base des flux futurs de trésorerie actualisés au coût moyen pondéré du capital.

Les flux futurs de trésorerie sont issus du Business Plan établi par la Direction du Groupe sur la base de plans à moyen et long terme de chaque activité, à la date du 31 décembre 2018.

Dans le cadre des tests de valeur, le taux d'actualisation avant impôt retenu au 31 décembre 2018 est de 12,5%, et le taux de croissance à l'infini de 1,5%.

Sur la base des hypothèses retenues, aucune dépréciation n'a été comptabilisée dans les comptes de l'exercice 2018.

Tests de sensibilité :

Variation du taux d'actualisation	-1%	+1%
Impact sur la valorisation du groupe	2703	-2400
Impairment à comptabiliser	0	0
Variation du taux de croissance à l'infini	-0,4%	+0,4%
Impact sur la valorisation du groupe	-528	567
Impairment à comptabiliser	0	0

Une baisse de 0,4% de croissance à l'infini conjuguée à une hausse du taux d'actualisation de 1% ne conduirait pas à la comptabilisation d'une dépréciation sur les actifs économiques du Groupe.

1.3. Perspectives d'avenir

Lancement de nouveaux véhicules

Gamme portuaire :

En mars 2018, la société GAUSSIN SA a lancé le POWERPACK FULL ELEC LMP BLUE SOLUTIONS en partenariat avec la société BLUE SOLUTIONS afin d'équiper ses véhicules ATT, AIV et ATM. Un des avantages des batteries LMP® (Lithium Métal Polymère) de BLUE SOLUTIONS est de fonctionner de manière nominale à des températures élevées grâce à leur électrolyte polymère solide. Elles bénéficient, par conséquent, d'un véritable avantage dans des environnements très chaud (jusqu'à des températures moyenne de + 160° C).

Le groupe a aussi signé un contrat avec BOLLORE PORTS portant sur le co-développement de l'APM 75T, un tracteur FULL ELECTRIC destiné au transport de containers sur les ports commerciaux. L'APM 75T intégrera les spécifications techniques utilisées par BOLLORE PORTS sur les ports qu'il opère. Le véhicule sera disponible en version manuelle ou automatique grâce notamment à la navigation naturelle. L'APM HE LMP est actuellement en test dans une concession portuaire Bolloré Ports en Afrique.

En juin 2018, lors du salon TOC qui s'est tenu à Rotterdam, GAUSSIN SA a lancé :

- L'APM AUTONOME, la solution à l'automatisation des ports Brown Fields (ports existants qui souhaitent utiliser des solutions autonomes) et Green Fields (nouveaux ports qui ont intégré l'automatisation dès leur conception). L'APM Autonome « navigation naturelle » est équipé de technologies permettant la localisation du véhicule sans infrastructure. Il utilise principalement le capteur Lidar pour la localisation et la cartographie simultanées SLAM (Simultaneous localisation and Mapping), et différents capteurs pour la détection des obstacles. Grâce à ces technologies, GAUSSIN SA est en mesure de proposer des solutions flexibles de tracteurs FULL ELEC sans cabine dont la mise en opération est rapide et sans perturbation des activités.
- L'AIV REVOLUTION AUTONOME Navigation Naturelle, avec une capacité de charge de 70 tonnes, dans un milieu non structuré.

En octobre 2018, GAUSSIN a concédé une licence exclusive à ST ENGINEERING pour fabriquer et commercialiser le véhicule AGV FULL ELEC PERFORMANCE® à Singapour pour une durée de 20 années.

Gamme logistique :

En mars 2018, GAUSSIN a reçu avec son distributeur exclusif BLYYD le Prix de l'Innovation dans le cadre du Salon International du Transport et de la Logistique (SITL) pour son véhicule ATM® (AutomotiveTrailerMover) FULL ELEC. L'obtention de ce prix à l'issue du salon qui s'est déroulé à Paris Nord Villepinte du 20 au 22 mars 2018 témoigne de l'accueil extrêmement positif réservé à ce véhicule de transport logistique.

Gamme Aéroportuaire :

En décembre 2018, GAUSSIN a signé un accord exclusif avec SIEMENS Postal, Parcel & Airport Logistics (SPPAL) portant sur la commercialisation au niveau mondial des Véhicules Autonomes de GAUSSIN (AGV) dédiés au Transport d'UC de bagages (Unité de Chargement). La nouvelle gamme de solutions AAT (Autonomous Airport Transporter) destinées aux aéroports sera inscrite dans le portefeuille de produits de SSPAL.

Gamme People Mobility :

En décembre 2018, GAUSSIN a signé un contrat de partenariat avec Bluebus, filiale du Groupe Bolloré, pour la conversion de son bus électrique de 6 mètres, en BUS AUTONOME destiné au transport de passagers.

Note 2. PRINCIPES COMPTABLES

2.1. Référentiel comptable appliqué

Les comptes consolidés de GAUSSIN SA sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, selon les dispositions du règlement CRC n° 99-02 relatif aux comptes consolidés des entreprises industrielles et commerciales. Les comptes consolidés comprennent ceux de GAUSSIN SA ainsi que ceux de ses sociétés affiliées.

Cet ensemble forme le Groupe. La liste des principales sociétés figure dans la note 4.3. Périmètre de consolidation.

Bien que le groupe GAUSSIN n'atteigne pas les seuils prévus à l'article R233-16 du code de commerce (total du bilan : 24 millions d'euros, montant net du chiffre d'affaires : 48 millions d'euros, effectif moyen : 250 salariés), il établit des comptes consolidés pour répondre aux obligations liées à sa cotation sur Euronext Growth.

2.2. Bases de préparation

Les états financiers sont présentés en millier d'euros, sauf indication différente, et sont arrondis au millier le plus proche.

L'établissement des états financiers de la société oblige la Direction à réaliser des estimations et à émettre des hypothèses susceptibles d'avoir un impact sur les montants inscrits dans les comptes. Ces estimations concernent notamment les stocks, les actifs immobilisés, les provisions pour risques et charges et pour dépréciation et les actifs d'impôts différés. Ces estimations sont chiffrées en prenant en considération l'expérience passée, les éléments connus à la clôture des comptes ainsi que des hypothèses raisonnables d'évolution. Les résultats réalisés ultérieurement pourraient donc présenter des différences par rapport à ces estimations.

2.3. Date de clôture

Les comptes retenus pour la consolidation sont les comptes annuels au 31/12/18.

Les comptes annuels de toutes les sociétés commencent le 1^{er} janvier et se clôturent le 31 décembre.

Les comptes comparatifs sont les comptes annuels au 31/12/17.

Note 3. RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS SONT CONFRONTEES LES SOCIETES COMPRISES DANS LE PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Au sein du groupe, seule la société GAUSSIN SA développe à ce jour une activité industrielle et commerciale externe au groupe. Du fait de la dépendance des sociétés incluses dans ce périmètre de consolidation, la description des risques et incertitudes portera principalement sur GAUSSIN SA.

3.1. Risque de liquidité et critères de continuité d'exploitation

Au cours du 1^{er} semestre 2019, le Groupe a obtenu de nouveaux financements :

- Encaissement de 3,5 M€ suite à des augmentations de capital,
- Encaissement de la deuxième tranche du droit d'entrée de la licence concédée à STELS pour 2,4 M€.

Le groupe devra nécessairement faire appel à de nouveaux financements externes afin de poursuivre les investissements nécessaires à la finalisation des technologies en cours de développement et de pouvoir honorer son carnet de commandes.

Les comptes du Groupe sont ainsi présentés selon le principe de la continuité d'exploitation. Dans l'éventualité où de nouveaux financements externes ne seraient pas réalisés avant fin 2019, le principe comptable retenu pour l'établissement des comptes, basé sur la continuité d'exploitation, pourrait s'avérer inapproprié.

Néanmoins, compte tenu de la diminution de la dette de 11,55 M€ réalisée début 2018, du règlement de la dernière échéance en mai 2019 liée au litige commercial et de la maturité des programmes de R&D, le Groupe anticipe des besoins en trésorerie en diminution à compter de l'exercice 2019.

3.2. Risques fiscaux

3.2.1. Batterie Mobile

En 2014, la société BATTERIE MOBILE a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur la période du 12/04/12 au 31/12/13. L'administration fiscale a constaté :

- que certaines dépenses refacturées par le CEA dans le cadre du projet TECSUP n'étaient pas éligibles au CIR ;
- que le CEA avait intégré la fourniture de châssis ATT dans sa facturation, alors que ces dépenses ne sont pas éligibles au CIR.

Le redressement porte sur une somme de 1 447 K€ majorée des pénalités de retard de 1 157 K€. La société qui a constaté en 2015 une provision afin de couvrir l'ensemble de ses risques fiscaux, a contesté ces rectifications.

Dans un courrier reçu en mars 2019, la Direction Générale des Finances Publiques déclare que les rectifications effectuées dans le cadre des contrôles portant sur les périodes du 12/04/2012 au 31/12/2013 et du 1/01/2014 au 31/12/2014 ne donneront pas lieu à mise en recouvrement.

Suite à cette conclusion favorable, la provision de 2,3 M€ a été reprise intégralement dans les comptes de l'exercice 2018.

Un contrôle fiscal portant sur l'exercice 2015 s'est également terminé sur l'exercice 2018 et n'a pas eu d'incidence financière importante.

3.2.2 Autres sociétés

A fin décembre 2018, il n'y a plus aucun contrôle fiscal en cours au sein des sociétés du Groupe.

3.3 Risques sur les litiges

Par jugement en date du 24/11/2017, le Tribunal de commerce a condamné la SA GAUSSIN à payer à un client la somme de 1 582 K€ concernant un litige portant sur des matériels de manutention portuaire.

Au 31/12/2018, la provision relative à ce litige s'élève à 1 838 K€. Suite à ce jugement, la société a fait appel, mais a commencé le règlement des mensualités dus à hauteur de 87 K€. Au 31/12/2018, les sommes remboursées au client s'élèvent à 1 148 K€ sur les 1 582 K€ dues, ces sommes sont comptabilisées en autres créances.

Note 4. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

4.1. Principes de consolidation

4.1.1. Intégration globale

Sont consolidées par intégration globale toutes les sociétés sur lesquelles GAUSSIN SA exerce un contrôle exclusif. Le contrôle exclusif est le pouvoir, direct ou indirect, de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités.

Les créances, dettes, produits et charges réciproques significatifs sont éliminés en totalité pour les entreprises intégrées globalement.

La répartition des capitaux propres et du résultat des entreprises intégrées globalement est opérée sur la base du pourcentage d'intérêts de l'entreprise consolidante dans ces entreprises.

Les principales sociétés consolidées par intégration globale sont les suivantes :

BATTERIE MOBILE

Cette société développe des solutions de motorisation dites « POWER PACKS » hybrides, hydrogènes et électriques ainsi qu'un système de navigation de véhicule sans pilote, en partenariat avec le CEA.

BATTERIE MOBILE détient :

- Des brevets dans le domaine du véhicule portuaire autonome et dans des procédés de chargements et de déchargements de conteneurs ;
- Un savoir-faire, notamment, dans le logiciel de navigation, le transfert d'énergie sans contact et dans le stockage de haute énergie.

Sur l'exercice 2016, BATTERIE MOBILE a concédé une licence d'utilisation non exclusive à la société GAUSSIN SA afin de lui permettre de fabriquer, vendre, développer, utiliser, perfectionner, distribuer et faire distribuer dans tous les pays, des produits électriques notamment.

EVENT

Cette société est dédiée à l'innovation, à la recherche et développement. Elle détient la plupart des brevets déposés par le Groupe. Elle a pour mission :

- D'identifier les besoins et les attentes de secteurs industriels à fort potentiel de volumes,
- D'identifier au sein des équipements déjà développés par le Groupe et de son portefeuille de propriétés intellectuelles, les actifs susceptibles de répondre aux marchés identifiés, et surtout à même de passer d'une phase de prototypage à celle d'une industrialisation en grandes séries.

La société EVENT a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine à la société GAUSSIN en date du 29 décembre 2018, puis a été dissoute.

LEADERLEASE

Cette société est spécialisée dans la gestion du parc foncier du Groupe. A ce titre, elle détient les filiales SCI HALL 7, SCI HALL 8 et SCI HALL 9Bis, elles-mêmes propriétaires des bâtiments industriels à Héricourt. Elle détient la SCI LES GRANDS VERGERS qui a acheté un nouveau terrain en 2014 à Héricourt situé « aux Guinnottes ». Des travaux d'aménagement de ce terrain ont commencé en 2015 pour y construire un site de test, utilisé notamment pour la commande de 2 AGV pour l'opérateur portuaire PSA Singapour ainsi que pour le projet VASCO.

Cette société a pour objectif de proposer à la location les produits construits par le Groupe.

DOCK IT PORT EQUIPMENT

Anciennement dénommée GAUSSIN ASIA, c'est une société de droit singapourien, dont l'objet est de prendre en charge le développement commercial des produits GAUSSIN en Asie. En 2018, cette société n'a pas eu d'activité commerciale.

PORT AUTOMATION SYSTEMS (PAS)

Cette société, créée le 03/04/15, est détenue à 100% par GAUSSIN SA. Elle est destinée à développer des solutions afin d'automatiser les véhicules produits par le Groupe (AIV).

La société a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine à la société GAUSSIN en date du 28 février 2019, puis a été dissoute.

4.1.2. Mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement une influence notable sont mises en équivalence.

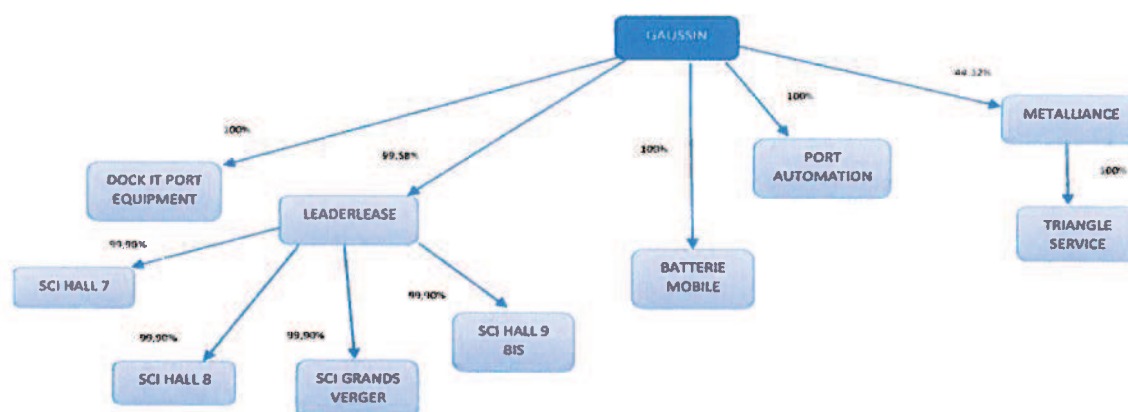
L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur comptable des titres détenus la quote-part des capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice déterminé d'après les règles de consolidation.

METALLIANCE est la principale société mise en équivalence. Cette société détient 100% des titres de la société TRIANGLE SERVICE INDUSTRIE. Cette filiale est intégrée globalement dans le palier METALLIANCE.

Ce sous-groupe est principalement spécialisé dans l'étude et la réalisation d'équipements de manutention. Ses domaines de compétence sont la fabrication de matériels pour le contrôle de véhicules, de matériels pour travaux publics, notamment les équipements pour travaux souterrains et travaux routiers ainsi que la réalisation de composants et ensembles mécanosoudés.

4.2. Organigramme du groupe (en pourcentage de détention directe)



4.3. Périmètre de consolidation

Raison sociale	Méthode de consolidation		% d'intérêts		% de contrôle		Siège social
	31/12/18	31/12/17	31/12/18	31/12/17	31/12/18	31/12/17	
GAUSSIN SA			Société mère				11 Rue du 47ème d'artillerie, 70400 HERICOURT
BATTERIE MOBILE	IG	IG	100.00	100.00	100.00	100.00	11 Rue du 47ème d'artillerie, 70400 HERICOURT
SAS EVENT	NC	IG	0.00	100.00	0.00	100.00	11 Rue du 47ème d'artillerie, 70400 HERICOURT
LEADERLEASE	IG	IG	99.58	98.61	99.58	98.61	11 Rue du 47ème d'artillerie, 70400 HERICOURT
SCI HALL 7	IG	IG	99.48	98.51	99.90	99.90	11 Rue du 47ème d'artillerie, 70400 HERICOURT
SCI HALL 8	IG	IG	99.48	98.51	99.90	99.90	11 Rue du 47ème d'artillerie, 70400 HERICOURT
SCI HALL 9 BIS	IG	IG	99.48	98.51	99.90	99.90	11 Rue du 47ème d'artillerie, 70400 HERICOURT
SCI DES CLAICHIERES	-	-	-	-	-	-	11 Rue du 47ème d'artillerie, 70400 HERICOURT
SCI DES GRANDS VERGERS	IG	IG	99.48	98.51	99.90	99.90	11 Rue du 47ème d'artillerie, 70400 HERICOURT
DOCK IT PORT EQUIPMENT	IG	IG	100.00	100.00	100.00	100.00	Singapour
PORT AUTOMATION SYSTEMS	IG	IG	100.00	100.00	100.00	100.00	11 Rue du 47ème d'artillerie, 70400 HERICOURT
SA METALLIANCE	MEE	MEE	44.32	44.32	44.32	44.32	ZI La Saule, 71230 SAINT VALLIER
TRIANGLE SERVICE INDUSTRIE	MEE	MEE	44.32	44.32	100.00	100.00	ZI La Saule, 71230 SAINT VALLIER
SOFIMMOB	NC	MEE	0.00	22.60	0.00	51.00	ZI La Saule, 71230 SAINT VALLIER

IG : Intégration globale

IP : Intégration proportionnelle

ME : Mise en équivalence

4.4. Evolution du périmètre de consolidation

4.4.1. Augmentation du pourcentage de contrôle de la société LEADERLEASE

Les différentes opérations d'achats / ventes sur les titres LEADERLEASE ont conduit à une augmentation du pourcentage de détention de 0,97% et à la comptabilisation d'un écart d'acquisition de 97 K€. Cet écart d'acquisition correspond à la différence entre :

- la quote-part de capitaux propres acquise (19 K€) et
- le coût d'acquisition des titres en numéraire de 116 K€.

4.4.2. Fusion-absorption de la société EVENT

Par décision de l'Associé Unique en date du 23 novembre 2018, il a été décidé la dissolution sans liquidation de la société EVENT, par transmission universelle de patrimoine à la société GAUSSIN SA, en date du 29 décembre 2018.

4.4.3. Cession de la société SOFIMMOB

Fin décembre 2018, la société SOFIMMOB a été cédée.

Ces différentes opérations n'ont pas eu un impact important au niveau des comptes consolidés

Note 5. ECARTS D'ACQUISITION

La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif dans le poste « Ecarts d'acquisition ». L'écart d'acquisition positif est amorti ou non selon sa durée d'utilisation. Ainsi l'écart d'acquisition :

- dont la durée d'utilisation est limitée est amorti linéairement sur cette durée ou, si elle ne peut être déterminée de manière fiable, sur 20 ans. En cas d'indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué.
- dont la durée d'utilisation est non limitée n'est pas amorti mais il fait l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice.

Lorsque la valeur recouvrable actuelle de l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est constatée. Celle-ci est définitive : elle ne peut pas être reprise, même en cas de retour à une situation plus favorable.

Les écarts d'acquisition négatifs sont inscrits au passif au poste « Provisions pour risques et charges » et sont rapportés au résultat sur une durée qui reflète les hypothèses retenues et les conditions déterminées lors de l'acquisition.

5.1. Variations des écarts d'acquisition

Données en K€	31/12/2017	Augmentation	31/12/2018
METALLIANCE	1 364		1 364
LEADERLEASE	3 400	97	3 497
DOCK IT PORT EQUIPMENT	118		118
Ecarts d'acquisition bruts	4 882	97	4 979

Données en K€	31/12/2017	Augmentation	31/12/2018
METALLIANCE	(682)	(68)	(750)
LEADERLEASE	(3 400)	(97)	(3 497)
DOCK IT PORT EQUIPMENT	(118)		(118)
Amort/dép. écarts d'acquisition	(4 200)	(165)	(4 365)

Données en K€	31/12/2017		31/12/2018
METALLIANCE	682		614
LEADERLEASE	(0)		(0)
DOCK IT PORT EQUIPMENT	(0)		(0)
Ecarts d'acquisition nets	682		614

5.2. Test de dépréciation

Les tests de dépréciation sur les écarts d'acquisition ont conduit le Groupe à déprécier dans leur intégralité les écarts d'acquisition résiduels sur LEADERLEASE et DOCK IT. Cette dépréciation est définitive.

Note 6. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements sont calculés, sans considération de la valeur résiduelle, suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité.

En l'absence de décomposition :

- Frais de recherche-développement : 5 ans
- Brevets : durée résiduelle de protection des brevets (5 à 10 ans)
- Autres concessions et licences : 3 à 5 ans

Frais de recherche et développement

L'activité de recherche et développement est assurée par la société GAUSSIN ainsi que par la société BATTERIE MOBILE, filiale à 100% de GAUSSIN SA. Le Groupe GAUSSIN souhaite développer des innovations technologiques nécessaires à une stratégie industrielle pro cursive. Le Groupe active les frais de développement en immobilisations incorporelles lorsqu'ils se rapportent à des projets nettement individualisés et qu'ils ont de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale conformément aux dispositions du paragraphe 311-3 du Plan Comptable Général. Les frais de développement aboutissant à la fabrication d'équipements nécessaires à la R&D future sont portés en matériels industriels lorsque l'élément physique de l'actif est prépondérant par rapport à la composante incorporelle.

Brevets et savoir-faire

Dans le cadre de l'acquisition le 15/06/17 de 51% des titres de la société BATTERIE MOBILE par la société GAUSSIN SA, un rapport du commissaire aux apports, daté du 24/05/17, sur la valeur des titres de la société BATTERIE MOBILE avait été émis. Le commissaire aux apports a conclu dans son rapport que la valeur des apports n'est pas surévaluée, pour autant que le plan d'affaires prévisionnel se réalise comme la direction l'envisage et, en conséquence, que l'actif porté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société GAUSSIN.

Pour la réalisation de ses diligences, le commissaire aux apports s'est notamment appuyé sur un rapport de valorisation de la société BATTERIE MOBILE au 31/12/16 émis par le cabinet SORGEM. Cet avis sur la valeur de la société BATTERIE MOBILE est fondé sur :

- Un plan d'affaires prévisionnel qui prévoyait un chiffre d'affaires du groupe GAUSSIN de 20 M€ en 2017, 35 M€ en 2018 et plus de 50 M€ les 3 années suivantes ;
- La valeur des brevets et savoir-faire donnés en licence à la société GAUSSIN ;
- Le coût de reconstitution de l'équipe de R&D ;
- La valeur des autres actifs ;
- La dette financière nette.

Ces travaux sur l'évaluation de la société BATTERIE MOBILE avaient notamment abouti à la revalorisation des actifs incorporels de la société BATTERIE MOBILE dans les comptes consolidés du Groupe GAUSSIN clos au 31/12/17 pour un montant de 12 005 K€. Cette opération n'avait pas eu d'impact sur le compte de résultat du Groupe.

Le montant de 12 005 K€ d'actifs incorporels correspond à des brevets et savoir-faire amortis sur 5 ans dans les comptes consolidés. Pour l'exercice clos au 31/12/18, une dotation de 2 653 K€ a été comptabilisée pour l'amortissement des brevets concessions et droits similaires, dont 2 401 K€ sur l'écart d'évaluation de la société BATTERIE MOBILE. A fin décembre 2018, la valeur nette comptable de ces brevets et savoir-faire s'élève à 8 M€.

Les variations des immobilisations incorporelles sur l'exercice sont les suivantes :

Données en K€	31/12/2017	Augmentation	Autres variations	31/12/2018
Frais de développement	2 396	-	1 064	3 460
Concessions, brevets et droits similaires (1)	13 626	-	(533)	13 093
Logiciels	-	(0)	873	873
Fonds commercial	1	-	-	1
Immobilisations incorporelles en cours (2)	2 697	1 464	(1 404)	2 757
Immobilisations incorporelles brutes	18 720	1 464	-	20 184
Amortissements des frais de développement	(1 393)	(2 067)	-	(3 460)
Amortissements concessions, brevets et droits similaires	(2 076)	(2 653)	470	(4 259)
Am/Dép. logiciels	-	(368)	(470)	(838)
Amortissements / Immobilisations incorporelles	(3 469)	(5 088)	-	(8 557)
Frais de développement	1 003			-
Concessions, brevets et droits similaires	11 550			8 834
Logiciels	-			35
Fonds commercial	1			1
Immobilisations incorporelles en cours	2 697			2 757
Immobilisations incorporelles nettes	15 251			11 627

(1) Suite à l'acquisition de 51% des titres de la société BATTERIE MOBILE en 2017, les brevets avaient été revalorisés à hauteur de 12 005 K€ dans les comptes consolidés. Ils sont amortis sur 5 ans à compter du 1^{er} juillet 2017.

(2) L'augmentation des immobilisations incorporelles en cours correspond au développement :

- du projet VASCO (939 K€) ;
- du projet Hydrogène (525 K€).

Note 7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les Immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements sont calculés en fonction de la durée d'utilité, suivant le mode linéaire.

En l'absence de décomposition :

- Agencements et aménagements des constructions : 10 ans
- Matériel et outillage : 5 ans
- Prototype : entre 3 et 5 ans
- Matériel de transport : 4 ans
- Matériel de bureau et matériel informatique : 3 ans
- Mobilier de bureau : 10 ans

Comptabilisation des contrats de location-financement

Lors de la comptabilisation initiale, les actifs utilisés dans le cadre de contrats location-financement sont comptabilisés en immobilisations corporelles avec pour contrepartie une dette financière. L'actif est comptabilisé à la juste valeur de l'actif loué à la date de commencement du contrat.

Les variations des immobilisations corporelles sur l'exercice sont les suivantes :

Données en K€	31/12/2017	Augmentation	Diminution (Cess, Remb.)	Autres variations	31/12/2018
Terrains	2 980	-	-	-	2 980
Constructions	3 200	-	-	-	3 200
Matériel & outillage	11 799	98	(115)	535	12 317
Autres immobilisations corporelles	2 250	106	(172)	31	2 215
Immobilisations corporelles en cours	624	1 079	(20)	(566)	1 117
Immobilisations corporelles brutes	20 853	1 283	(307)	-	21 829
Amort. sur agencements et aménagements de terrains	(564)	(232)	-	-	(796)
Amortissements des constructions	(1 751)	(189)	-	-	(1 940)
Amortissements du matériel & outillage	(4 736)	(6 780)	207	-	(11 309)
Amortissements des autres immobilisations corp.	(1 120)	(354)	172	-	(1 302)
Amort./ Immobilisations corporelles	(8 171)	(7 555)	379	-	(15 347)
Terrains	2 416				2 184
Constructions	1 449				1 260
Matériel & outillage (1)	7 063				1 008
Autres immobilisations corporelles	1 129				913
Immobilisations corporelles en cours (2)	624				1 117
Immobilisations corporelles nettes	12 683				6 482

(1) Le poste « Matériel et outillage » comprend principalement les prototypes suivants : AIV pour 433 K€, ATT pour 132 K€, ATM pour 126 K€, power pack pour 125 K€, Docking station pour 28 K€ et Matériel divers pour 165 K€.

(2) Le poste « Immobilisations corporelles en cours » comprend les prototypes liés aux projets : VASCO pour 497 K€, ATM pour 311 K€, APM pour 190 K€ et AAT pour 118 K€.

Note 8. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Participations

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition. A la clôture, la valeur d'inventaire est appréciée en fonction de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité s'apprécie en fonction de :

- l'actif net de l'entreprise et du cours de bourse le cas échéant,
- des perspectives de rentabilité future,
- de l'intérêt stratégique que représente la participation.

Autres titres immobilisés

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée du montant de la différence.

Les variations des immobilisations financières sur l'exercice sont les suivantes :

Données en K€	31/12/2017	Augmentation	Diminution	Dotations / Reprises	31/12/2018
Titres immobilisés (1)	2 478	31	(2 506)	-	3
Autres immobilisations financières	1 096	33	(641)	-	488
Immobilisations financières brutes	3 574	64	(3 147)	-	491
Autres immobilisations financières	(419)	-	-	13	(406)
Dép. immobilisations financières	(419)	-	-	13	(406)
Titres immobilisés (1)	2 478				3
Autres immobilisations financières	677				82
Immobilisations financières nettes	3 155				85

(1) La diminution des titres immobilisés correspond à la sortie des titres de créances relatifs à l'emprunt AGATE suite au rachat de la dette par GAUSSIN SA (voir note 1.2).

Note 9. TITRES MIS EN EQUIVALENCE

Les valeurs comptables des titres mis en équivalence sont revues à chaque clôture en fonction des perspectives d'activité et de rentabilité attendue afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur.

Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable des titres mis en équivalence excède sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées en charges dans le compte de résultat.

Le poste Titres mis en équivalence correspond au sous-groupe METALLIANCE détenu à 44,32%.

Les comptes sociaux de METALLIANCE font apparaître des capitaux propres s'élevant à 10 698 K€ (9 655 K€ au 31/12/17), incluant un résultat net annuel de 1 043 K€ (750 K€ au 31/12/17), pour un chiffre d'affaires de 27 455 K€ (24 176 K€ au 31/12/17). La variation du poste est uniquement liée au résultat annuel du sous-groupe METALLIANCE.

Note 10. STOCKS ET ENCOURS

Les stocks de matières premières sont évalués suivant la méthode du « premier entré, premier sorti » (FIFO).

Les en-cours de biens et les produits finis sont identifiés par « affaire », le terme affaire correspondant à une commande client. Pour chaque affaire, les coûts des approvisionnements et les coûts des heures consommées valorisées à un taux horaire budgété sont totalisés. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks et travaux en cours.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une provision est constituée. Les stocks de matières premières sans rotation depuis plus de 2 ans sont dépréciés à 100%.

Données en K€	31/12/2018	31/12/2017
Stocks MP, fournitures et autres approvisionnements	2 595	2 086
En-cours de biens (1)	768	86
Produits intermédiaires finis	4 372	7 126
Stocks et en-cours bruts	7 735	9 298
Dépréciations / Stocks M, fournitures et aut. Approv.	(1 358)	(1 143)
Dépréciations / produits intermédiaires finis	(4 356)	(1 124)
Dépréciations / stocks et en-cours	(5 714)	(2 266)
Stocks MP, fournitures et autres approvisionnements	1 237	943
En-cours de biens	768	86
Produits intermédiaires finis	17	6 002
Stocks et en-cours nets	2 022	7 031

(1) Le stock d'en-cours comprend 5 ATM.

Suite à l'annulation du contrat CES, des ATT et des Power Packs ont été réintégrés en stocks pour 1 M€ en ce qui concerne les ATT et pour 0,9 M€ en ce qui concerne les Power Packs. Ces matériels spécifiques ont fait l'objet d'une dépréciation en totalité dans les comptes 2018.

Note 11. CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Les clients et comptes rattachés sont valorisés à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

11.1. Analyse des clients et comptes rattachés

La valeur brute du poste « Clients et comptes rattachés » est de 2 510 K€ (6 463 K€ au 31/12/17). Ce poste est déprécié à hauteur de 1 787 K€ (525 K€ au 31/12/17).

Un client Grand Export figure en encours pour 1,4 M€ depuis début 2016. Cet encours a été totalement déprécié.

11.2. Etat des échéances des clients et comptes rattachés

La part à court terme des créances clients et comptes rattachés s'élève à 722 K€. Ces créances ont une échéance à moins d'un an.

Note 12. AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION

Les autres créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les frais d'émission d'emprunts sont répartis sur la durée de l'emprunt. Ils intègrent les frais bancaires ainsi que les honoraires de prestataires extérieurs facturés lors de l'émission de l'emprunt.

12.1. Analyse des autres créances et comptes de régularisation

Données en K€	31/12/2018	31/12/2017
Avances et acomptes versés sur commandes	155	389
Créances sur personnel & org. Sociaux	3	25
Créances fiscales (1)	1 499	2 344
Autres créances d'exploitation (2)	1 170	267
Frais d'émission d'emprunt (3)	45	667
Charges constatées d'avance	783	1 127
Créances brutes	3 656	4 819

(1) Le poste « Créances fiscales » comprend des créances de TVA (949 K€) et des crédits d'impôt recherche (509 K€) et CICE (41 K€),

(2) Le poste « Autres créances d'exploitation » comprend la créance Mayotte pour 1 148 K€. €. voir note 3.3 risques sur les litiges.

(3) Les frais d'émission d'emprunt passés en résultat s'élèvent à 517 K€ suite à l'annulation de l'emprunt AGATE.

Les autres créances et comptes de régularisation ne font l'objet d'aucune dépréciation.

12.2. Etat des échéances des autres créances et comptes de régularisation

Hormis les frais d'émission d'emprunt, tous les éléments de ce poste sont à moins d'un an.

Note 13. IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés sont déterminés selon une approche dite bilancielle, sur la base des différences temporaires résultant de la différence entre la valeur comptable des actifs ou passifs et leur valeur fiscale. Ils sont calculés par taux d'imposition et par application de la méthode du report variable et présentés nets par entité fiscale.

Les impôts différés nets liés à des reports déficitaires sont comptabilisés en fonction de la probabilité de récupération limitée à trois années.

A la clôture des comptes, le Groupe procède à une revue de la valeur recouvrable des impôts différés actifs des entités fiscales détenant des pertes fiscales reportables.

Les bénéfices imposables futurs sont issus de documents prévisionnels fixant des scénarios d'activité et de résultats. Le Groupe revoit ces estimations et appréciations de manière régulière pour actualiser ses prévisions essentiellement au regard des perspectives de développement de l'activité - véhicules portuaires ATT -. Ces estimations, hypothèses ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existant à la date d'établissement des comptes, qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

Les résultats ayant été déficitaires au cours des deux derniers exercices, le Groupe a décidé de ne pas maintenir ses impôts différés actifs.

Le changement de méthode de consolidation de la société BATTERIE MOBILE fin juin 2017 (voir note 4.1.1) a généré notamment la comptabilisation d'un écart d'évaluation sur les brevets de 12 005 K€, assorti d'un impôt différé passif de 1 993 K€. Ce montant correspond à la différence entre l'impôt différé passif lié à l'écart d'évaluation (3 553 K€) et l'impôt différé actif lié aux déficits (1 560 K€ d'impôt différé actif correspondant à 4 887 K€ de déficits) comptabilisé à due concurrence du passif d'impôt différé, la condition de compatibilité des échéances étant respectée. Au 31/12/17, des impôts différés actifs ont pu être comptabilisés en sus, BATTERIE MOBILE dégageant des pertes complémentaires. L'impact sur le résultat de la baisse de l'impôt différé passif et de la hausse de l'impôt différé actif est un profit de 997 K€.

Au 31 décembre 2018, le stock d'impôt différé au bilan a été entièrement repris.

Les impôts différés actifs non reconnus à l'actif du bilan consolidé liés à des reports déficitaires s'élèvent à 34 460 K€ correspondant à un déficit de 123 071 K€ (26 105 K€ correspondant à un déficit de 93 233 K€ au 31/12/17). Ils ont été calculés au taux de 28% pour tenir compte du changement dans le taux d'impôt voté par la loi de finances pour 2018.

Note 14. TRESORERIE

Les dépôts de garantie retenus par les établissements bancaires dans le cadre des cessions de créances commerciales (loi Dailly) sont comptabilisés à l'actif des comptes de trésorerie jusqu'au parfait paiement de la créance cédée et leur restitution par l'établissement bancaire. Ils sont par conséquent compris dans la somme de la trésorerie disponible et des valeurs mobilières de placement.

Les valeurs mobilières de placement sont constituées de titres acquis pour une durée court terme. Leur valeur d'inventaire est déterminée, s'agissant de titres cotés sur la base du cours moyen du dernier mois de l'exercice.

La trésorerie est constituée des disponibilités et des valeurs mobilières de placement desquelles il faut déduire les concours bancaires courants qui figurent au passif du bilan.

14.1. Analyse de la trésorerie du bilan

Données en K€	31/12/2018	31/12/2017
Valeurs mobilières de placement	62	62
Disponibilités	4 135	334
Disponibilités et valeurs mobilières de placement brutes	4 197	396
Dépréciations sur valeurs mobilières de placement		-
Valeurs mobilières de placement	62	62
Disponibilités	4 135	334
Disponibilités et valeurs mobilières de placement nettes	4 197	396

14.2. Analyse de la trésorerie du tableau des flux de trésorerie

Données en K€	31/12/2018	31/12/2017
Valeurs mobilières de placement	62	62
Disponibilités	4 135	334
Dettes financières à court terme (découverts bancaires)	(3)	(170)
Trésorerie nette	4 194	226

Note 15. CAPITAUX PROPRES PART GROUPE ET INTERETS MINORITAIRES

15.1. Ventilation de l'actionariat

Actionnaires identifiés	31/12/2018		31/12/2017	
	Nombre d'actions	% de capital	Nombre d'actions	% de capital
Christophe GAUSSIN (1) (2) (3)	6 975 225	3.72%	6 975 225	7.43%
Volker BERL (1)	1 453 406	0.77%	1 453 406	1.55%
Martial PERNICENI	39 730	0.02%	39 730	0.04%
Damien PERSONENI	1	0.00%	1	0.00%
Sous-total membres du Conseil d'administration	8 468 362	4.51%	8 468 362	9.02%
Actionnaires au porteur	178 748 931	95.28%	84 794 982	90.28%
Autres actionnaires nominatifs	118 940	0.06%	389 500	0.41%
Personnel - attributions actions gratuites	176 000	0.09%	176 000	0.19%
Auto détention (contrat de liquidités)	91 475	0.05%	93 045	0.10%
Totaux	187 603 708	100.00%	93 921 889	100.00%

(1) Les titres créés lors de l'augmentation de capital réalisée le 21 mai 2012 font l'objet d'un engagement de conservation.

(2) Les titres détenus par Christophe GAUSSIN sont partiellement nantis.

(3) Détention directe et indirecte via la société MILESTONE, détenue à 100%.

15.2. Evolution du capital social

Le capital social de la société GAUSSIN SA s'élève à 18 760 371 € au 31 décembre 2018 divisé en 187 603 708 actions et 187 967 688 droits de vote.

15.2.1. Augmentation de capital

La société GAUSSIN SA a procédé, sur l'année 2018, à plusieurs augmentations de capital :

- Le 18/01/18, réalisation d'une augmentation de capital d'un montant global de 1.072 K€ par émission de 10.715.428 actions au prix unitaire de 0,14 €,
- Le 25/01/18, réalisation d'une augmentation de capital d'un montant global de 714 K€ par émission de 7.142.571 actions au prix unitaire de 0,14 €,
- Le 22/02/18, réalisation d'une augmentation de capital d'un montant global de 612 K€ par émission de 6.122.448 actions au prix unitaire de 0,25 €,
- Le 02/03/18, réalisation d'une augmentation de capital d'un montant global de 700 K€ par émission de 7.000.000 actions au prix unitaire de 0,30 €,
- Le 16/03/18, réalisation d'une augmentation de capital d'un montant global de 657 K€ par émission de 6.571.428 actions au prix unitaire de 0,35 €,
- Le 10/04/18, réalisation d'une augmentation de capital d'un montant global de 303 K€ par émission de 3.030.000 actions au prix unitaire de 0,33 €,
- Le 13/04/18, réalisation d'une augmentation de capital d'un montant global de 450 K€ par émission de 4.500.001 actions au prix unitaire de 0,30 €,
- Le 17/05/18, réalisation d'une augmentation de capital d'un montant global de 370 K€ par émission de 3.703.703 actions au prix unitaire de 0,27 €,
- Le 04/06/18, réalisation d'une augmentation de capital d'un montant global de 379 K€ par émission de 3.793.105 actions au prix unitaire de 0,29 €,
- Le 19/10/18, réalisation d'une augmentation de capital d'un montant global de 600 K€ par émission de 6.000.000 actions au prix unitaire de 0,25 €,
- Le 23/10/18, réalisation d'une augmentation de capital d'un montant global de 800 K€ par émission de 8.000.000 actions au prix unitaire de 0,25 €).

Ces augmentations de capital en numéraire ont généré des augmentations de capital de 6 658 K€ ainsi qu'une augmentation des primes d'émission de 9 692 K€, soit une création de 66 578 684 titres. A noter également une imputation de frais d'augmentation de capital de 859 K€.

La conversion des 3.400 obligations convertibles a généré une augmentation de capital de 2 696 K€ ainsi qu'une prime d'émission de 704 K€, soit la création de 26.956.373 titres.

La conversion des 1.162.760 BSA a généré une augmentation de capital de 16 K€ ainsi qu'une prime d'émission de 51 K€, soit la création de 145.345 titres.

La conversion des 1.350 BSAR a généré une augmentation de capital de 0,1 K€ ainsi qu'une prime d'émission de 0,5 K€, soit la création de 1.417 titres.

15.2.2. Emission de Bons de Souscription d'Actions Remboursables (BSAR)

Le 27/11/13, GAUSSIN SA a procédé à l'émission de 4 035 097 BSAR au prix d'émission de 0,15 € (apport en capitaux propres de 605 264 €).

Lors de l'assemblée générale des porteurs de BSAR du 15/06/17, il a été décidé :

- de modifier le prix de souscription du BSAR pour le porter à 0,45 € (au lieu de 1,35 €),
- de modifier le prix de remboursement anticipé de tout ou partie des BSAR restant en circulation pour le porter à 0,54 € (au lieu de 1,62 €).

Les nouvelles caractéristiques principales de ces BSAR sont donc les suivantes :

- Nombre de BSAR exercés en 2018 : 1350
- Nombre de BSAR restant à exercer au 31/12/18 : 3 175 452 BSAR
- Prix de souscription du BSAR : 0,15 €
- Date d'expiration des BSAR : 29/11/20
- Prix de souscription de l'action : 0,45 €
- Modalités d'exercice : 1,05 action pour 1 BSAR

15.2.3. Emission de Bons de Souscription d'Actions (BSA)

Le 15/06/16, GAUSSIN SA a procédé à l'émission de 29 438 593 BSA attribués gratuitement. L'attribution gratuite des bons a été effective à compter du 29/06/16.

Les caractéristiques principales de ces BSA sont les suivantes :

- Prix de souscription du BSA : 0 €
- Date d'expiration des BSA : 31/12/18 inclus
- Parité d'exercice des BSA : 8 BSA donnent le droit de souscrire à 1 action à 0,10 € de la société GAUSSIN SA
- Prix de souscription de l'action : 0,45 € par action

Au 31 décembre 2018, les exercices des BSA entraînant une augmentation de capital de 14 535 € ainsi qu'une prime d'émission de 50 871 € soit une création de 145 345 titres ayant nécessité la conversion de 1 162 760 BSA.

Les 28.186.353 BSA restant à exercer au 31 décembre 2018 sont devenus caducs le 31 décembre 2018. Ils ne pourront plus faire l'objet d'une conversion en capital.

15.2.4. Emission d'obligations convertibles (OC) pour 6 M€ au taux de 1% annuel

Le 21/06/17, GAUSSIN SA a signé avec Atlas Special Opportunities un contrat pour une émission réservée d'un montant total de 6 M€, perçu par la société le 29/06/17 pour 6 000 obligations convertibles en actions.

- Une clause de lock up limite le nombre d'OC converties par mois à un maximum de 20 % des OC souscrites initialement, soit un maximum de 1 200 OC convertibles par mois.
- Les OC sont convertibles, totalement ou partiellement, à tout moment et les actions nouvelles de la société sont libérées par voie de compensation de la créance obligataire.
- Le prix de conversion des OC est égal à 92% du prix moyen pondéré des actions de la société (VWAP tel que publié par Bloomberg) le moins élevé constaté sur la période de 20 jours de bourse ayant précédé la réception, par la société, d'un bulletin de conversion des OC signé par l'investisseur.
- Les OC portent intérêt à 1% capitalisés et payables à l'échéance.

Au cours de l'exercice 2017, 2 600 obligations ont été converties générant une augmentation de capital de 2,6 M€ par l'émission de 17 592 160 actions nouvelles. Au 31/12/17, il restait 3 400 obligations à convertir.

Au cours de l'exercice 2018, les 3 400 obligations ont été converties en capital entraînant une augmentation de capital de 2 695 637 € ainsi qu'une prime d'émission de 704 363 €, soit une création de 26 956 373 titres. Au 31 décembre 2018, toutes les obligations convertibles ont été converties.

15.3. Intérêts minoritaires

Données en K€	31/12/2018	31/12/2017
Réserves attribuées aux minoritaires	10	(12)
Résultat des minoritaires	(1)	41
Intérêts des minoritaires	9	29

Note 16. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision pour risques et charges est constituée dès lors qu'une obligation existe à la clôture de l'exercice avec une sortie probable de ressources.

Provisions pour garanties données aux clients

Il est constitué chaque année une provision pour risque « garanties données aux clients » basée, par gamme de fabrication, sur la durée de garantie contractuelle, le chiffre d'affaires et le coût d'intervention en garantie constaté par année.

Provisions pour perte sur contrat

Une provision pour perte sur contrat est constituée à hauteur de la perte estimée sur un contrat déficitaire en-cours.

Provisions pour indemnités de départ en retraite

Les indemnités de fin de carrière et autres engagements légaux ou conventionnels à devoir au personnel font l'objet d'une provision pour charge inscrite au passif du bilan pour un montant évalué selon la méthode actuarielle.

Les paramètres suivants sont retenus pour le calcul de cet engagement :

- Départ à 62 ans pour les non-cadres et 65 ans pour les cadres
- Taux de rotation : 2 %
- Taux de charges patronales : 45 %
- Taux d'actualisation : 1,6 % (inflation comprise)
- Augmentation annuelle des salaires de : 1.5% pour les non cadres et 2,5% pour les cadres

L'évolution des provisions sur l'exercice est la suivante :

Données en K€	31/12/2017	Dotations de l'exercice	Reprise (prov. utilisée)	Autres variations (4)	31/12/2018
Provisions pour litiges	2 879	503	(283)	(690)	2 409
Provisions pour garanties clients	70	150	-	-	220
Provisions pour pertes à terminaison (1)	284	1 459	(280)	-	1 463
Provisions pour pensions et retraites	223	3	(35)	-	191
Provisions pour risques fiscaux (2)	1 591	-	(2 281)	690	-
Sous-total provisions pour risques et charges	5 047	2 115	(2 879)	-	4 283
Ecart d'acquisition passif	-	-	-	-	-
Impôts différés passif (3)	996	(996)	-	-	0
Provisions pour risques et charges	6 043	1 119	(2 879)	-	4 283

- (1) La reprise de la provision pour pertes à terminaison est principalement liée à PSA SINGAPORE pour 231 K€ suite à la livraison des véhicules début 2018. De nouvelles provisions pour pertes à terminaison ont été constatées sur les commandes en cours à la clôture, notamment pour les véhicules ATM.
- (2) Dans un courrier reçu en mars 2019, la Direction Générale des Finances Publiques déclare que les rectifications effectuées dans le cadre des contrôles portant sur les périodes du 12/04/2012 au 31/12/2013 et du 1/01/2014 au 31/12/2014 ne donneront pas lieu à mise en recouvrement. Suite à cette conclusion favorable, la provision de 2,3 M€ a été reprise intégralement dans les comptes de l'exercice 2018. Cette reprise impacte positivement le résultat exceptionnel.
- (3) Le passage de l'intégration proportionnelle à l'intégration globale de BATTERIE MOBILE a généré la comptabilisation d'un écart d'évaluation sur les brevets de 12 005 K€ assorti d'un impôt différé passif de 1 993 K€ (voir note 13). Au 31 décembre 2018, l'impôt différé ainsi généré a été totalement repris.
- (4) Le reclassement de 690 KE correspondant à la provision pour risque fiscal qui a été totalement reprise à fin 2018 pour 2.281 KE suite aux conclusions favorables des contrôles fiscaux.

Note 17. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

17.1. Analyse des emprunts et dettes financières

Données en K€	31/12/2017	Augmentations	Diminutions	Autres variations	31/12/2018
Emprunt obligataire (1)	3 400	-	-	(3 400)	-
Emprunts auprès des établissements de crédit (2)	15 353	-	(12 012)	(1 600)	1 741
Dettes financières de crédit-bail	3 445	-	(656)	-	2 789
Avance remboursable BPI (3)	2 514	2 049	-	1 600	6 162
Intérêts courus sur emprunts	1 740	277	(1 740)	-	277
Concours bancaires	170	-	(167)	-	3
Emprunts et dettes financières	26 621	2 325	(14 575)	(3 400)	10 972

(1) L'emprunt obligataire de 3 400 K€ a été converti en capital (voir note 15.2.4).

(2) La baisse des emprunts auprès des établissements de crédit correspond principalement au rachat d'une partie de l'emprunt AGATE ASSETS S.A. pour 11 550 K€.

(3) Encaissement de 2 049 K€ sur le 1^{er} semestre 2018 de la part de BPI dans le cadre du projet « VASCO » qui vise à développer des véhicules autonomes sans infrastructure au sol.

17.2. Echancier des dettes financières

Données en K€	Montant	Moins d'un an	Plus d'un an moins de 5	Plus de 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 741	125	1 616	-
Concours bancaires	3	3	-	-
Dettes financières de crédit-bail	2 789	706	2 083	-
Avance remboursable BPI	6 162	175	5 872	115
Intérêts courus sur emprunts	277	-	277	-
Total dettes financières 31/12/2018	10 972	1 009	9 849	115
Total dettes financières 31/12/2017	26 621	20 185	5 877	560

Note 18. DETTES D'EXPLOITATION ET COMPTES DE REGULARISATION

18.1. Analyse des dettes d'exploitation

Données en K€	31/12/2018	31/12/2017
Fournisseurs et comptes rattachés	2 306	4 708
Avances et acomptes reçus sur commandes	1 851	367
Dettes sociales	837	1 087
Dettes fiscales	349	1 271
Autres dettes	58	741
Produits constatés d'avance	-	4 820
Autres dettes et comptes de régularisation	3 095	8 286
Dettes d'exploitation	5 401	12 995

18.2. Echancier des dettes d'exploitation et comptes de régularisation

Toutes les dettes d'exploitation ont une échéance à moins d'un an.

Note 19. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires se compose de :

- Produits issus de la vente de matériels. La vente d'équipements et d'engins industriels est constatée lors du transfert de propriété ;
- Produits issus de prestations de services après-vente en accompagnement des ventes de matériels (formation, maintenance et assistance technique), constatés lorsque les services sont rendus ;
- Ventes d'études constatées lorsque les études sont remises ;
- Produits des ventes de licences de fabrication constatés lorsque la livraison de la licence est intervenue ;
- Produits issus de prestations de services en accompagnement des ventes de licences (formation et assistance technique), constatés lorsque les services sont rendus ;
- Produits issus de location de matériels, constatés lorsque les services sont rendus.

Données en K€	31/12/2018	31/12/2017
Ventes de marchandises	335	207
Production vendue de biens	2 070	2 063
Prestations de services	44	53
Produits des activités annexes	29	34
Chiffre d'affaires France	2 478	2 357
Ventes de marchandises	(0)	156
Production vendue de biens	1 005	257
Prestations de services	67	253
Produits des activités annexes	1	4
Rabais, remises et ristournes accordés	-	(12)
Chiffre d'affaires Export	1 073	658
Chiffre d'affaires	3 551	3 015

Note 20. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Le Groupe comptabilise les crédits d'impôt recherche en autres produits d'exploitation, sur la même durée que les frais de recherche et développement capitalisés et que l'amortissement des prototypes auxquels les crédits d'impôt sont rattachés.

La ventilation des autres produits d'exploitation est la suivante :

Données en K€	31/12/2018	31/12/2017
Production stockée (1)	(2 072)	4 564
Production immobilisée (2)	2 554	1 700
Subvention d'exploitation	1 726	564
Reprises de provisions (3)	1 728	2 032
Transferts de charges d'exploitation (4)	60	956
Autres produits d'exploitation	674	234
Autres produits d'exploitation	4 671	10 051

- (1) La production stockée : la société a déstocké les ATM ainsi que les AGV vendus à PSA SINGAPORE.
- (2) Production immobilisée concerne les projets suivants : projet VASCO pour 1 327 K€, projet HYDROGENE pour 525 K€, le projet ATM/APM électriques pour 584 K€ et le projet AAT pour 118 K€.
- (3) Les reprises de provision concernent des reprises de provision pour risques pour 283 K€, des reprises de provisions sur PAT pour 280 K€, des reprises pour dépréciations des stocks pour 1 038 K€, ainsi que des reprises pour dépréciations pour 92 K€ et des reprises pour engagement retraite de 35 K€.
- (4) En 2017, les transferts de charges correspondaient à hauteur de :
 - 740 K€, à une annulation de commissions à verser et qui avaient été provisionnées sur les exercices antérieurs.
 - 85 K€, à des honoraires versés suite à la conclusion de l'emprunt obligataire de 6 000 K€ et qui seront imputés sur la prime d'émission au fur et à mesure des conversions.

Note 21. ACHATS CONSOMMÉS, AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

Données en K€	31/12/2018	31/12/2017
Achats de marchandises	(0)	(161)
Achats de matières premières, pièces, sous-ensembles finis	(2 553)	(3 969)
Variation des stocks et travaux en cours	510	(1 788)
Variation des stocks de marchandises	-	-
Sous-total achats consommés	(2 043)	(5 918)
Achats d'études et prestations de services	(1 581)	(1 579)
Achats non stockés de matières et fournitures	(146)	(159)
Sous-total autres achats	(1 727)	(1 738)
Sous-traitance	(10)	(18)
Locations	(391)	(515)
Entretien	(103)	(99)
Primes d'assurances	(195)	(215)
Personnel détaché et intérimaire	(118)	(217)
Rémun. d'intermédiaires et honoraires	(1 853)	(1 788)
Publicité, publications et relations publiques	(593)	(341)
Transport	(128)	(134)
Déplacements, missions et réceptions	(566)	(504)
Frais postaux et frais de télécommunications	(92)	(81)
Frais bancaires	(125)	(115)
Autres services extérieurs et autres charges externes	(35)	(33)
Sous-total charges externes	(4 210)	(4 060)
Achats consommés, autres achats et charges externes	(7 980)	(11 717)

Note 22. EFFECTIFS ET CHARGES DE PERSONNEL

22.1. Effectifs moyens

Les effectifs moyens sont de 48 personnes pour l'exercice 2018 (58 personnes pour l'exercice 2017).

La baisse des effectifs moyens sur la période s'explique par la mise en place sur le dernier trimestre 2018 d'un plan de licenciement de 10 personnes sur l'ensemble des sociétés du Groupe.

Le détail de ces effectifs au 31 décembre 2018 est le suivant :

31/12/2018					
Entités	Salariés	Mandataire	Intérimaire	Personnel extérieur	Total
Gaussin	33	1	0	1	35
Event	0	0	0	0	0
Batterie-Mobile	7	0	0	0	7
Total	40	1 (*)	0	1	41

(*) Toutes les sociétés du groupe ont un mandataire. Il s'agit de la même personne.

22.2. Charges de personnel

Données en K€	31/12/2018	31/12/2017
Rémunérations de personnel	(3 606)	(3 495)
Charges de sécurité sociale et de prévoyance	(1 570)	(1 457)
Crédit d'impôt compétitivité emploi	41	49
Autres	(12)	-
Charges de personnel	(5 147)	(4 903)

L'augmentation des charges de personnel malgré une baisse des effectifs moyens sur l'exercice 2018 s'explique par le versement de primes exceptionnelles et des indemnités de licenciement.

22.3. Paiements fondés sur des actions

Au cours de l'exercice 2018, le Conseil d'Administration a fait usage de la délégation de compétence qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 21 août 2018 et a mis en place 3 plans d'actions gratuites au profit des salariés et mandataires sociaux dont les caractéristiques sont les suivantes :

Nom du Plan	AGA 2018-A	AGA 2018-M	AGA 2018-S
Date d'attribution par le Conseil d'Administration	18/10/2018	20/12/2018	20/12/2018
Nombre d'actions gratuites attribuées	1 600 000	5 000 000	2 840 000
Condition d'acquisition	Performance	Présence	Performance
Période d'acquisition	2 ans	1 an	1 an

La charge comptabilisée sur l'exercice 2018 au titre de ces 3 plans d'attribution d'actions gratuites s'élève à 30 K€.

Note 23. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS D'EXPLOITATION

Données en K€	31/12/2018	31/12/2017
Dot./Amt. & dép. immo. Incorporelles (1)	(5 088)	(1 720)
Dot./Amt. & dép. immo. Corporelles (2)	(7 555)	(2 977)
Dot./Amt. des charges à répartir	(104)	(174)
Dot. aux provisions d'exploitation	(2 112)	(271)
Dotation aux prov engagements de retraite	(3)	(105)
Dotations pour dép. des stocks	(4 486)	(1 532)
Dotation pour dép. des créances	(1 262)	(232)
Dotations aux amorts, dépréciations et provisions	(20 610)	(7 011)

(1) Dont 2 401 K€ lié aux amortissements des écarts d'évaluation sur les brevets et 1.816 K€ de dépréciation de frais de R&D.

(2) Dont 4 353 K€ de dépréciations et 2 759 K€ liés aux dotations aux amortissements des prototypes développés dans le cadre des projets R&D et activés en immobilisations.

Note 24. RESULTAT FINANCIER

Données en K€	31/12/2018	31/12/2017
Revenus des créances rattachées à des participations	6	55
Produits sur créances et VMP	0	20
Gains de change	0	-
Autres produits financiers	1	651
Produits financiers	7	726
Charges d'intérêts (1)	(532)	(1 380)
Pertes de change	(1)	(8)
Reprise nette des dotations aux provisions à caractère financier	13	(413)
Charges financières	(520)	(1 801)
Résultat financier	(513)	(1 075)

(1) Dont : intérêts liés à la location des PP par LEADERLEASE pour -232 K€, intérêts courus non échus sur l'emprunt AGATE non racheté de 1 450 K€ pour -200 K€ et intérêts sur avance remboursable VASCO -77 K€.

Note 25. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Données en K€	31/12/2018	31/12/2017
Produits de cession des immobilisations	-	-
Autres produits exceptionnels	(7)	10
Produit exceptionnel sur rachat de dettes (1)	9 044	
Produit exceptionnel sur intérêts de dettes rachetées (2)	1 124	
Reprise de provisions à caractère exceptionnel (3)	2 281	166
Produits exceptionnels	12 442	176
Charges exceptionnelles sur opération de gestion		(827)
Valeurs nettes comptables des actifs cédés	(20)	(180)
Dotations aux amorts & provisions à caractère exceptionnel (4)	(517)	(1 236)
Autres charges exceptionnelles (5)	(491)	(87)
Charges exceptionnelles	(1 028)	(2 330)
Résultat exceptionnel	11 414	(2 154)

- (1) Produit du rachat de la dette AGATE : annulation de la dette pour 11 550 K€ en contrepartie des titres de créances ayant une valeur nette comptable de 2 506 K€ (voir notes 8 et 17).
- (2) Extourne des intérêts courus non échus sur l'emprunt AGATE pour 1 740 K€ et annulation des intérêts à recevoir sur les titres de créances AGATE annulés en contrepartie du rachat de la dette pour -616 K€.
- (3) La reprise de 2.281 K€ correspond à l'annulation des provisions pour risques fiscaux (voir Note 16).
- (4) Dont 517 K€ de dotation complémentaire liée à l'emprunt annulé (voir note 1.2).
- (5) Dont intérêts demandés par AGATE selon l'accord signé en 2018 pour -124 K€.

Note 26. IMPOT SUR LES RESULTATS

4.1. Ventilation de l'impôt sur les résultats

Données en K€	31/12/2018	30/06/2017	31/12/2017
Impôts différés	996	-	997
Impôts exigibles	-	-	10
Impôts sur les résultats	996	-	1 007

4.2. Preuve d'impôt

	31/12/2018	31/12/2017
Résultat net (100%)	(14 323)	(13 993)
Charge d'impôt	996	1 007
Résultat net taxable	(15 319)	(15 000)
Taux d'impôt normal de la société mère	28%	33%
Charge d'impôt théorique (A)	4 289	5 000
Impôts liés aux différences permanentes	1 780	137
Incidence des pertes non activées	(5 108)	(3 444)
Crédit d'impôt et autres imputations	110	145
Incidence de situations fiscales particulières (B)	(3 218)	(3 162)
Incidences de variation de taux d'impôt (rep. Variable) (C)	(76)	(832)
Charge d'impôt réelle théorique (A + B + C)	996	1 007
Charge d'impôt réelle comptabilisée	996	1 007

Note 27. RESULTAT DE BASE ET RESULTAT DILUE PAR ACTION

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires du groupe, soit -14 030 K€, par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le résultat de base par action s'établit ainsi à -0,1 €.

Le résultat net dilué par action est calculé en prenant en compte l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires. Le résultat dilué par action s'établit ainsi à -0,08 €.

Note 28. INFORMATION SECTORIELLE

La société intervient sur cinq secteurs différents et dénommés : « MTO », « PORTUAIRE », « LOGISTIQUE », « AEROPORTUAIRE » et « MOBILITY ».

L'activité MTO (Make to Order) correspond à une activité liée à la conception et à la fabrication de machine pour le transport de charges lourdes (+ 500 tonnes), selon les spécifications techniques demandées par le client.

L'activité PORTUAIRE correspond à la conception et à la fabrication en semi-série de matériel utilisé par les exploitants portuaires pour le transport horizontal et le stockage des containers.

L'activité LOGISTIQUE correspond à la conception et à la fabrication de véhicules totalement électriques dédiés à la manutention de semi-remorques de poids lourds sur des plateformes logistiques. Ces véhicules permettent de remplacer un tracteur routier sur site, afin de libérer celui-ci pour des activités de transport sur longues distances et cible principalement le secteur de l'industrie, de la distribution, de la logistique et des transports

L'activité AEROPORTUAIRE correspond à la conception et à la fabrication de véhicule dédié à la manutention de conteneurs cargo dans le domaine aéroportuaire, dérivé de l'ATM, dont il partage la plateforme et les composants de base, d'où un coût de développement modéré.

L'activité PEOPLE MOBILITY correspond au développement d'une solution adaptée aux déplacements des véhicules dédiés aux personnes, de façon autonome sans intervention humaine.

Données en K€	31/12/2018	31/12/2017	Variation 31/12/2018	
			En K€	En %
Chiffre d'affaires	3 551	3 015	536	15%
Dont équipements à la demande MTO	963	2 406	(1 443)	-150%
Dont équipements LOGISTIQUE (ATM)	1 594	-	1 594	100%
Dont Autres	994	609	385	39%

Note 29. REMUNERATION DES ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION

Cette information n'est pas fournie car elle aurait pour effet indirect de fournir des renseignements à caractère individuel.

Note 30. ENTREPRISES LIEES

Au cours de l'année 2018, aucune livraison ou prestation n'a été conclue avec la société METALLIANCE.

Relations avec MILESTONE Factory (société détenue à 100% par Christophe GAUSSIN) :

Les prestations facturées par MILESTONE Factory impactent les comptes consolidés 2018 à hauteur de 1 016 K€ (602 K€ pris en charge par Batterie Mobile et 414 K€ pris en charge par GAUSSIN).

La société MILESTONE facture ses prestations aux frais réels augmentés d'un cost plus de 10%. Elle bénéficie néanmoins d'un acompte payé d'avance.

Note 31. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des commissaires aux comptes comptabilisés au compte de résultat en 2018 s'élèvent à 260 K€ (306 K€ en 2017).

HONORAIRES CAC	SO/HGEC				ORFIS				DELOITTE				Total	
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%		Montant (HT)		%		2018	2017
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	117 288	116 961	100%	89%	65 000	0	100%		77 729	162 647	100%	93%	260 017	279 208
- GAUSSIN SA	91 257	69 661	78%	53%	65 000	0	100%		77 470	146 308	100%	84%	233 727	215 971
- Filiales intégrées	26 031	46 898	22%	36%	0	0	0%		259	16 339	0%	9%	26 290	63 237
Missions accessoires	0	19 488	0%	15%	0	0	0%		0	5 000	0%	3%	0	24 488
- GAUSSIN SA	0	19 488	0%	15%	0	0	0%		0	5 000	0%	3%	0	24 488
- Filiales intégrées	0	0	0%	0%	0	0	0%		0	0	0%	0%	0	0
Total Honoraires	117 288	136 049	100%	104%	65 000	0	100%		77 729	167 647	100%	96%	260 017	303 696

Note 32. Informations relatives au CICE

Conformément à la recommandation de l'autorité des normes comptables, le produit du Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE) de l'exercice, d'un montant de 41.328 €, a été inscrit au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le CICE calculé au titre de l'année 2018, d'un montant de 41.328 €, a été utilisé au financement des investissements et la reconstitution des fonds propres.

Note 33. ENGAGEMENTS HORS BILAN

9.1. Engagements donnés

Prêt de 1 035 K€ et Prêt de 205 K€ garantis par :

- Inscription de privilège de prêteur de deniers : 1.067 K€
- Inscription d'hypothèque conventionnelle : 174 K€
- Délégation de loyer : 927 K€
- Hypothèque : 246 K€

Subrogé dans le bénéfice de privilège de prêteur de deniers : BNP Paribas

Bénéficiaire de l'hypothèque du bien : BNP Paribas

Date d'effet de péremption : 23 décembre 2021

Prêt de 1 450 K€ garanti par :

- Nantissement des brevets détenus par EVENT au profit d'AGATE ASSETS S.A.
Date d'effet de péremption : Au remboursement intégral du principal et des intérêts au plus tard en avril 2021.

Garanties affectées à un engagement :

- Nantissement DAT : 47 KUSD
- Nantissement DAT : 20 K€
- Comptes bancaires gagés : 43 K€

Nantissement de 3 234 000 actions LEADERLEASE détenues par GAUSSIN SA au profit de la société MONTE MALO EQUIPEMENTS GAUSSIN SA est solidaire de BATTERIE MOBILE pour le remboursement de l'aide à l'innovation accordée par la BPI pour financer le projet TECSUP développé avec le CEA. L'aide reçue par BATTERIE MOBILE au 31/12/18 s'élève à 1 600 K€ remboursable sur 8 ans.

La société BATTERIE MOBILE a bénéficié de la part du CEA d'un abandon de créance avec retour à meilleure fortune de 4 196 K€. Le groupe procède au remboursement du montant de l'abandon consenti à concurrence de 15% du montant de l'EBIT positif pour chaque exercice clos entre le 31/12/15 jusqu'au 31/12/22.

9.2. Engagements reçus

- Caution bancaire de la BNP : 47 K€,
- Caution bancaire du CIC : 20 KUSD + 2,4 K€.

Note 34. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- Au début de l'année 2019, la société GAUSSIN SA a procédé à deux nouvelles augmentations de capital d'un montant total de 3 500 K€, par l'émission de 16 008 104 nouvelles actions.
- La société PORT AUTOMATION SYSTEMS a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine à la société GAUSSIN SA en date du 28 février 2019 puis a été dissoute.
- Dans un courrier reçu en mars 2019, la Direction Générale des Finances Publiques déclare que les rectifications effectuées dans le cadre des contrôles portant sur les périodes du 12/04/2012 au 31/12/2013 et du 1/01/2014 au 31/12/2014 de la société BATTERIE MOBILE ne donneront pas lieu à mise en recouvrement. Compte tenu de ce dénouement favorable, la provision a été reprise en totalité dans les comptes 2018.
- La société GAUSSIN a annoncé en avril 2019 être entrée en négociation exclusive pour le rachat d'un bloc majoritaire d'actions qui porterait sa participation dans METALLIANCE à plus de 95%.